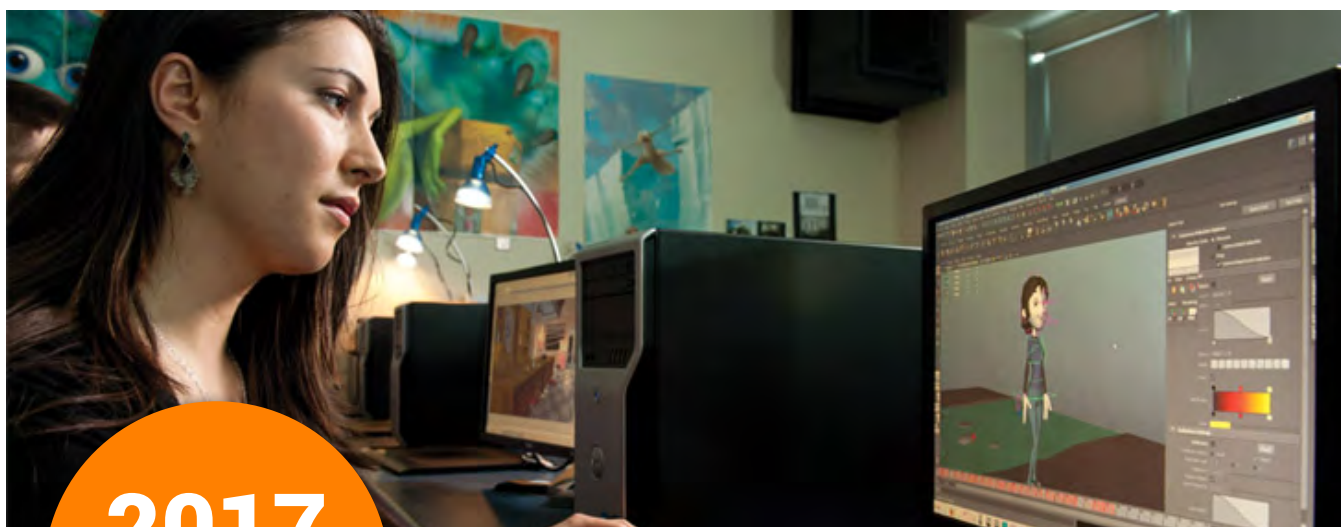




LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS
ET DE TECHNOLOGIE

Institut des technologies, des arts et de la
communication (ITAC)

ANIMATION - 3D



2017
2018

Guide de programme – 61636

**2017
2018**

**Institut des technologies, des arts et de la
communication (ITAC)**

ANIMATION - 3D

TABLE DES MATIÈRES

Bienvenue à La Cité !	3
Résultats d'apprentissage de programme et compétences visées	4
Cheminement au sein du programme	7
Équivalence et reconnaissance des acquis (RDA)	12
Horaire des cours	13
Directives pédagogiques	13
Politique appliquée en cas d'absence	15
Reprise d'examen en cas d'absence	17
Reprise d'examen d'un cours échoué.....	17
Santé et sécurité.....	18
Service d'appui et d'adaptations	19
Le mot de la fin.....	20

UTILITÉ DU DOCUMENT

LE GUIDE DE PROGRAMME est l'outil principal permettant de centraliser l'information relative au curriculum et de clarifier le cheminement de l'étudiant. Ce document permet de communiquer à toute personne fréquentant le Collège les éléments spécifiques au curriculum de chaque programme. Ainsi, chaque employé et étudiant doivent prendre connaissance de son contenu afin de clarifier le cheminement à travers les cours du programme.

Le guide de programme est un document évolutif dont l'ensemble des informations contenues peuvent être modifiées au gré des changements de politiques et directives

de La Cité et /ou des organismes et autres institutions auxquelles elle se réfère. Il est du devoir de l'étudiant de se conformer au guide de programme, document complémentaire aux directives pédagogiques. Si contradiction il y a, les directives pédagogiques auront préséance sur le guide de programme.

L'ensemble des informations contenues dans ce guide a été vérifié et mis à jour en date du 10 juillet 2017.

Dans ce document, le masculin est utilisé afin d'alléger le texte et se veut inclusif tant pour le genre féminin que le genre neutre.

BIENVENUE À LA CITÉ!

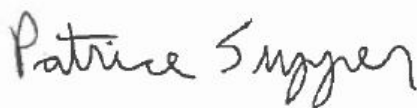
Bienvenue à l'Institut des technologies, des arts et de la communication (ITAC)!



Choisir un programme arts et design, c'est stimuler et exprimer sa créativité dans une formation collégiale ! Doué pour le dessin, possédant des compétences artistiques et un programme de deux ans en animation 3D ? Voici un excellent programme pour approfondir les compétences acquises.

L'étudiant va élaborer et gérer trois types de projets qui constitueront son portfolio. Il sera en mesure de concevoir, de réaliser et d'animer des personnages et des scènes réalistes et fantaisistes en 3D.

Ce guide fournit l'essentiel des informations concernant le fonctionnement du programme et du Collège. En route vers le succès !

A handwritten signature in black ink that reads "Patrice Supper".

Patrice Supper

Directeur, Institut des technologies, des arts et de la communication (ITAC)

Buts et objectifs

Le programme Animation - 3D de La Cité est un programme de trois ans, menant au diplôme d'études collégiales avancé de l'Ontario en six étapes.

Ce programme permet d'approfondir les connaissances de l'étudiant dans les domaines du jeu vidéo, films d'animation et films d'effets spéciaux. Lors de la troisième année de formation, il approfondira les notions acquises et sera amené à réaliser des œuvres plus complexes et à accroître sa vitesse d'exécution.

À la fin de ce programme d'études, il se sera spécialisé en modélisation, en animation, en texture et éclairage ou encore en composition d'images, tout en ayant maîtrisé toutes les étapes de la gestion d'un projet en animation 3D.

RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE DE PROGRAMME ET COMPÉTENCES VISÉES

Tous les programmes d'études du Collège répondent aux normes ministérielles ; à savoir les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité (RARE), la formation générale (FGE) et les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle (RAFP).

RARE

Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité (RARE) désignent les connaissances, habiletés et attitudes qui, sans égard au programme d'études ou à la discipline d'un étudiant, sont essentielles à la réussite professionnelle et personnelle ainsi qu'à l'apprentissage continu. Les RARE se définissent ainsi :

1. Communiquer d'une façon claire, concise et correcte, sous la forme écrite, orale et visuelle, en fonction des besoins de l'auditoire.
2. Répondre aux messages écrits, oraux et visuels de façon à assurer une communication efficace.
3. Communiquer oralement et par écrit en anglais.
4. Exécuter des opérations mathématiques avec précision.
5. Appliquer une approche systématique de résolution de problèmes.
6. Utiliser une variété de stratégies pour prévoir et résoudre des problèmes.
7. Localiser, sélectionner, organiser et documenter l'information au moyen de la technologie et des systèmes informatiques appropriés.
8. Analyser, évaluer et utiliser l'information pertinente provenant de sources diverses.
9. Respecter les diverses opinions, valeurs et croyances, ainsi que la contribution des autres membres du groupe.
10. Interagir avec les autres membres d'un groupe ou d'une équipe de façon à favoriser de bonnes relations de travail et l'atteinte d'objectifs.
11. Affirmer en tant que Francophone ses droits et sa spécificité culturelle et linguistique.
12. Gérer son temps et diverses autres ressources pour réaliser des projets.
13. Assumer la responsabilité de ses actes et de ses décisions.

La formation générale (FGE) a pour but de favoriser le développement de citoyens sensibilisés à la diversité, à la complexité et à la richesse de l'expérience humaine, ce qui leur permet de comprendre leur milieu et, par conséquent, de contribuer de manière réfléchie, créative et positive à la société dans laquelle ils vivent et travaillent. La FGE renforce les RARE des étudiants, telles que la pensée analytique, la résolution de problèmes et la communication dans un contexte d'exploration des thèmes suivants :

1. Les arts dans la société

La capacité d'une personne à reconnaître et à évaluer les réalisations créatives et artistiques est utile dans bien des aspects de sa vie. L'expression artistique étant une activité fondamentalement humaine qui témoigne de l'évolution culturelle plus globale, son étude accentuera la conscience culturelle et la conscience de soi de l'apprenant.

2. Le citoyen

Pour que les êtres humains vivent de manière responsable et réalisent leur plein potentiel en tant qu'individus et citoyens, ils doivent comprendre l'importance des relations humaines qui sous-tendent les diverses interactions au sein de la société. Les personnes informées comprendront le sens de la vie en société de différentes collectivités sur les plans local, national et mondial ; elles seront sensibilisées aux enjeux internationaux et à leurs effets sur le Canada, ainsi qu'à la place qu'occupe le Canada sur le grand échiquier mondial.

3. Le social et le culturel

La connaissance des modèles et des événements historiques permet à une personne de prendre conscience de la place qu'elle occupe dans la culture et la société contemporaines. En plus de cette prise de conscience, les apprenants seront sensibilisés aux grands courants de leur culture et des autres cultures dans le temps ; ils pourront ainsi faire le lien entre leurs antécédents personnels et la culture plus globale.

4. La croissance personnelle

Les personnes informées ont la capacité de se comprendre et de s'épanouir tout au long de leur vie sur divers plans. Elles sont conscientes de l'importance d'être des personnes à part entière sur les plans intellectuel, physique, affectif, social, spirituel et professionnel.

5. La science et la technologie

La matière et l'énergie sont des concepts universels en sciences et indispensables à la compréhension des interactions qui ont cours dans les systèmes vivants ou non de notre univers. Ce domaine d'études permet de comprendre le comportement de la matière, jetant ainsi les bases à des études scientifiques plus poussées et à une compréhension plus globale de phénomènes naturels.

Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle (RAFP) représentent les connaissances, les aptitudes et les attitudes que l'étudiant doit démontrer pour avoir droit au certificat ou au diplôme. Les RAFP sont spécifiques à chaque programme. Dans le programme Animation 3D, les RAFP sont les suivants :

1. Concevoir, créer et animer des objets ainsi que des personnages prenant des poses et effectuant des mouvements naturels et expressifs.
2. Concevoir et créer des dessins à la main et/ou par ordinateur en appliquant des principes en art, en conception et en composition.
3. Sélectionner et utiliser les outils et les technologies appropriés pour l'élaboration de projets d'animation.
4. Contribuer à la planification, à la mise en œuvre et à l'évaluation de projets d'animation.
5. Planifier, élaborer et réaliser une série de séquences d'animation efficaces et crédibles.
6. Créer et améliorer la réalisation de séquences et de projets d'animation en ayant recours à une variété de principes et de techniques reliés à la cinématographie et à la direction artistique.
7. Utiliser ses compétences en narration pour créer et améliorer le développement et la mise en œuvre de séquences d'animation.
8. Utiliser la théorie et ses compétences en matière d'interprétation pour créer et améliorer une animation.
9. Concevoir et produire des décors et des arrière-plans en appliquant des notions reliées à la perspective, la composition et la théorie de la couleur afin d'améliorer la présentation visuelle et l'ambiance.
10. Présenter et justifier un concept visuel à un public cible et le défendre.
11. Recourir à ses habiletés en informatique ainsi qu'aux techniques appropriées de gestion des biens numériques pour fonctionner efficacement au sein d'une chaîne de production (pipeline).
12. Élaborer, assembler et présenter une bande démo ou un portfolio d'animation qui répond aux attentes de l'industrie et met en valeur sa créativité, ses habiletés et sa compétence à l'emploi des logiciels d'animation pertinents et des technologies connexes.
13. Modéliser des objets, des personnages et des éléments d'arrière-plan, et créer des squelettes 3D.
14. Effectuer l'éclairage des objets, des personnages et des scènes et leur appliquer des textures au moyen d'une gamme de techniques et d'outils appropriés.

CHEMINEMENT AU SEIN DU PROGRAMME

Durée des étapes et des stages (cohorte 2017–2018)

Le programme Animation 3D est réparti sur trois ans et il est divisé en six étapes.

Toutes les étapes sont d'une durée de 15 semaines.

Préalable, corequis et associés – définition

Préalable

Un cours est dit préalable lorsque les résultats d'apprentissage de ce cours sont nécessaires à la réussite d'un cours subséquent. Concrètement, ce cours doit être réussi avant l'inscription aux cours subséquents.

Le préalable n'est pas une notion reliée au programme d'études, mais un lien entre deux cours pour assurer la réussite de l'étudiant. Les préalables s'effectuent entre les étapes d'un programme d'études.

Corequis

Des cours sont dits en corequis lorsque leurs résultats d'apprentissage de cours doivent être simultanément assimilés. Concrètement, des cours sont dits corequis lorsqu'ils doivent être suivis en même temps. Par conséquent, l'étudiant sera automatiquement retiré de tous les cours en corequis lors d'un seul retrait à ces cours.

Dans certains cours en corequis, lorsque spécifié au plan de cours, l'étudiant obtiendra des échecs dans tous les cours en corequis s'il échoue à un de ces cours.

Le corequis n'est pas une notion reliée au programme d'études, mais un lien entre deux cours pour assurer la réussite de l'étudiant. Les corequis sont offerts dans la même étape d'un programme d'études.

Séquence de cours par étape (cohorte 2017–2018)

ÉTAPE 1 - COURS OBLIGATOIRES	DURÉE	NOTE DE PASSAGE	PRÉREQUIS	COREQUIS
018264 ANI - Animation traditionnelle	45h	50%	–	–
018265 DES - Dessin I	45h	50%	–	018460 ANI - Dessin d'anatomie
018268 ANI - Scénarisation	45h	50%	–	018269 ANI - Techniques de cinéma
018269 ANI - Techniques de cinéma	45h	50%	–	018268 ANI - Scénarisation
018460 ANI - Dessin d'anatomie	45h	50%	–	018265 DES - Dessin I
020078 ANI - Introduction au domaine 3D	45h	50%	–	–
022552 FRA - Français écrit : grammaire et compréhension de texte	45h	50%	–	–
022554 ENL - English I	45h	50%	–	–

ÉTAPE 2 - COURS OBLIGATOIRES	DURÉE	NOTE DE PASSAGE	PRÉREQUIS	COREQUIS
018267 ANI - Scénarimage	45h	50%	018269 ANI - Techniques de cinéma 018268 ANI - Scénarisation	–
018450 ANI - Animation 3D I	45h	50%	018264 ANI - Animation traditionnelle 020078 ANI - Introduction au domaine 3D	–
018451 DES - Dessin II	45h	50%	018265 DES - Dessin I	018453 ANI - Modélisation 3D I
018453 ANI - Modélisation 3D I	45h	50%	020078 ANI - Introduction au domaine 3D	018451 DES - Dessin II
021372 ANI - Sculpture pour l'animation 3D	45h	50%	018460 ANI - Dessin d'anatomie	–
021373 FGE - Expression corporelle	45h	50%	–	–
022553 FRA - Rédaction technique et spécialisée	45h	50%	–	–
022555 ENL - English II	45h	50%	022554 ENL - English I	–

ÉTAPE 3 - COURS OBLIGATOIRES	DURÉE	NOTE DE PASSAGE	PRÉREQUIS	COREQUIS
018456 ANI - Animation 3D II	45h	50%	018450 ANI - Animation 3D I	-
018459 ANI - Modélisation 3D II	45h	50%	018451 DES - Dessin II 021372 ANI - Sculpture pour l'animation 3D 018453 ANI - Modélisation 3D I	-
020079 ANI - Techniques de rendu I	45h	50%	018453 ANI - Modélisation 3D I	-
022834 ANI - Sculpture 3D	45h	50%	018453 ANI - Modélisation 3D I 018460 ANI - Dessin d'anatomie	018459 ANI - Modélisation 3D II 020079 ANI - Techniques de rendu I
022835 ANI - Peinture digitale	45h	50%	-	-
022836 ANI - Créativité en animation 3D	30h	50%	018451 DES - Dessin II 018267 ANI - Scénarimage	-
022837 ANI - Technologies en animation 3D	45h	50%	-	018459 ANI - Modélisation 3D II 020079 ANI - Techniques de rendu I

ÉTAPE 4 - COURS OBLIGATOIRES	DURÉE	NOTE DE PASSAGE	PRÉREQUIS	COREQUIS
018462 ANI - Animation 3D III	60h	50%	018456 ANI - Animation 3D II	-
018464 ANI - Modélisation 3D III	60h	50%	018459 ANI - Modélisation 3D II	021375 ANI - Réalisation et production de projets 3D
020080 ANI - Techniques de rendu II	45h	50%	020079 ANI - Techniques de rendu I	020080 ANI - Techniques de rendu II
021374 GEN - Intégration au monde du travail	45h	50%	-	-
021375 ANI - Réalisation et production de projets 3D	75h	Crédit/échec	018459 ANI - Modélisation 3D II 018456 ANI - Animation 3D II 020079 ANI - Techniques de rendu I	020080 ANI - Techniques de rendu II 022838 ANI - Compositing 018464 ANI - Modélisation 3D III 018462 ANI - Animation 3D III
022838 ANI - Compositing	45h	50%	-	022838 ANI - Compositing

ÉTAPE 5 - COURS OBLIGATOIRES	DURÉE	NOTE DE PASSAGE	PRÉREQUIS	COREQUIS
021572 ANI - Production de projets 3D I	45h	50%	021375 ANI - Réalisation et production de projets 3D	022205 ANI - Concepts 3D avancés I 022206 ANI - Démo personnelle I 022207 ANI - Démo d'équipe I
022205 ANI - Concepts 3D avancés I	90h	50%	021375 ANI - Réalisation et production de projets 3D	021572 ANI - Production de projets 3D I 021578 ANI - Analyse critique de l'animation 3D 022206 ANI - Démo personnelle I 022207 ANI - Démo d'équipe I
022206 ANI - Démo personnelle I	120h	Crédit/échec	021375 ANI - Réalisation et production de projets 3D	021572 ANI - Production de projets 3D I 021578 ANI - Analyse critique de l'animation 3D 022205 ANI - Concepts 3D avancés I 022207 ANI - Démo d'équipe I
022207 ANI - Démo d'équipe I	60h	Crédit/échec	021375 ANI - Réalisation et production de projets 3D	021572 ANI - Production de projets 3D I 021578 ANI - Analyse critique de l'animation 3D 022205 ANI - Concepts 3D avancés I 022206 ANI - Démo personnelle I
022839 ANI - Projet de recherche animation 3D	45h	50%	021375 ANI - Réalisation et production de projets 3D	021579 ANI - Production de projets 3D II

ÉTAPE 6 - COURS OBLIGATOIRES	DURÉE	NOTE DE PASSAGE	PRÉREQUIS	COREQUIS
021579 ANI - Production de projets 3D II	60h	50%	021572 ANI - Production de projets 3D I	022210 ANI - Concepts 3D avancés II 022211 ANI - Démo personnelle II 022213 ANI - Démo d'équipe II
022210 ANI - Concepts 3D avancés II	60h	50%	021572 ANI - Production de projets 3D I	021579 ANI - Production de projets 3D II 022211 ANI - Démo personnelle II 022213 ANI - Démo d'équipe II
022211 ANI - Démo personnelle II	150h	Crédit/échec	021572 ANI - Production de projets 3D I	021579 ANI - Production de projets 3D II 022210 ANI - Concepts 3D avancés II 022213 ANI - Démo d'équipe II
022213 ANI - Démo d'équipe II	90h	Crédit/échec	021572 ANI - Production de projets 3D I	021579 ANI - Production de projets 3D II 022210 ANI - Concepts 3D avancés II 022211 ANI - Démo personnelle II

ÉQUIVALENCE ET RECONNAISSANCE DES ACQUIS (RDA)

Définitions

Le Collège reconnaît la diversité des compétences obtenues par ses étudiants avant leur arrivée à La Cité. C'est pour cette raison qu'il existe deux (2) types de reconnaissance des acquis au Collège. L'évaluation des acquis scolaires et non scolaires est la responsabilité du Bureau des admissions et du registraire.

1. **Reconnaissance des acquis scolaires, appelée équivalence (EQ)** : Un étudiant peut recevoir une équivalence s'il a réussi un cours offert par un autre établissement postsecondaire et dont le bagage de compétences est égal ou supérieur à l'ensemble des résultats d'apprentissage d'un cours de La Cité.
2. **Reconnaissance des acquis non scolaires (RDA)** : L'apprentissage non scolaire se définit comme un apprentissage effectué d'une autre façon que sous la responsabilité d'un établissement d'enseignement dûment reconnu. Il s'agit d'un apprentissage réalisé grâce à l'expérience de travail et de vie ou aux études personnelles. Tous les étudiants possédant une expérience professionnelle ou personnelle pertinente peuvent demander une reconnaissance des acquis non scolaires.

Les reconnaissances des acquis scolaires et non scolaires servent à répondre aux conditions d'obtention des titres de compétences et de l'attestation. Il existe un nombre maximum de notes ou de crédits pouvant être accordés par la combinaison de reconnaissance des acquis et d'équivalences. La directive pédagogique 16 – Obtention de l'attestation, du certificat, du diplôme ou du grade d'études appliquées traite davantage de cette contrainte.

Pour connaître plus de détails sur l'équivalence et la reconnaissance des acquis, l'étudiant devra lire la directive pédagogique 3 – Équivalences et reconnaissance des acquis.

Pour demander une équivalence, l'étudiant pourra utiliser le formulaire disponible à cette adresse : <https://portail.collegelacite.ca/group/portail-etudiant/form/equivalence>

HORAIRE DES COURS

Plage horaire régulière des cours

La plage horaire régulière du Collège est du lundi au vendredi de 8 h à 21 h. Certains cours sont offerts selon un horaire atypique et seront spécifiés à l'étudiant.

Horaire déterminé de façon aléatoire

La Cité a le mandat de développer chez sa clientèle les compétences essentielles pour le marché du travail de demain. En ce sens, le Collège s'assure notamment d'accroître les compétences en relations interpersonnelles et en gestion personnelle de sa population étudiante en maximisant les interactions entre les étudiants de façon à favoriser de bonnes relations de travail tout en respectant les diverses opinions, valeurs et croyances (ex. travail d'équipe, réseautage, gestion des relations interpersonnelles, résolution de conflit, gestion du changement). C'est d'ailleurs pour cette raison que les horaires étudiants sont attribués de façon aléatoire tout au long de l'année.

Procédure pour un changement d'horaire

Le Bureau des admissions et du registraire n'effectue pas de changements d'emploi du temps pour les étudiants. Cependant, si un étudiant trouve un collègue, avec un autre emploi du temps, qui désire procéder à un échange d'horaires, les deux étudiants peuvent se présenter au Bureau des admissions pour effectuer une demande de permutation d'horaire. Si l'étudiant désire obtenir plus d'informations à ce sujet, il peut communiquer avec le service à la clientèle du Bureau des admissions et du registraire.

DIRECTIVES PÉDAGOGIQUES

Description

Les directives pédagogiques de l'étudiant sont une des directives administratives du Collège et sont approuvées par la Présidente ainsi que le Conseil d'administration. Elles regroupent les directives les plus centrales au cheminement de l'étudiant afin de rendre leur consultation plus conviviale.

L'étudiant et l'employé ont la responsabilité de prendre connaissance de l'ensemble de ces directives et de les respecter. Celles-ci sont disponibles via le portail étudiant, le portail employé ainsi que le site web du Collège :

<http://www.collegelacite.ca/directives-pedagogiques/inscription-ajout-retrait-abandon-et-transfert>

Les directives pédagogiques de l'étudiant s'appliquent à tous les étudiants inscrits à La Cité, que ce soit en mode présentiel, en ligne, à temps plein ou à temps partiel, qu'ils soient inscrits à un programme ou à une ou plusieurs activités.

Les directives pédagogiques de l'étudiant touchent les sujets suivants :

Directive 1 : Inscription, ajout, retrait, abandon et transfert

Directive 2 : Carte d'identification de l'étudiant

Directive 3 : Équivalences et reconnaissance des acquis

Directive 4 : Aide pédagogique à l'étudiant faisant appel au Service d'appui et d'adaptations

Directive 5 : Plan de cours

Directive 6 : Évaluation des apprentissages de l'étudiant

Directive 7 : Règles de conduite

Directive 8 : Intégrité scolaire

Directive 9 : Admissibilité aux stages en milieu de travail

Directive 10 : Processus de suivi du cheminement de l'étudiant

Directive 11 : Système de notation et conditions de promotion

Directive 12 : Privilège de reprise

Directive 13 : Demande de révision de notes finales

Directive 14 : Appel d'une décision d'ordre scolaire

Directive 15 : Restriction dans la poursuite des études et restriction dans l'admissibilité à l'aide financière

Directive 16 : Obtention de l'attestation, du certificat, du diplôme ou du grade d'études appliquées

Directive 17 : Stages coopératifs

Directive 18 : Sorties éducatives et activités d'observation

Directive 19 : Conseil de programmes

POLITIQUE APPLIQUÉE EN CAS D'ABSENCE

Importance de l'assiduité et de la présence aux cours

Le Collège croit fermement que la présence aux cours est un facteur essentiel pour la réussite de l'étudiant. Outre l'apport du matériel didactique (livres de référence, notes de cours, exercices hors classe, etc.), les cours enseignés représentent une source d'apprentissage importante pour l'étudiant. Les professeurs du Collège développent des activités d'apprentissage visant à optimiser le développement du savoir, savoir-faire et savoir-être de l'étudiant. De plus, les cours servent à intégrer les apprentissages afin de construire la compétence professionnelle de l'étudiant.

La présence aux cours est également liée au niveau d'engagement et au savoir-être professionnel, caractéristiques essentielles dans le milieu du travail. Il est donc important de démontrer des comportements relatifs à la présence en classe qui sont alignés avec les attentes des employeurs.

Un étudiant qui doit s'absenter d'un cours doit en aviser son professeur et est responsable de rattraper le retard accumulé en consultant les outils propres au cours (livre(s) de référence, notes de cours, etc.), en les empruntant à ses collègues de classe au besoin et en consultant son professeur. Il est important de noter que le professeur ne sera pas tenu d'enseigner à nouveau le cours manqué à l'étudiant absent. Ainsi, l'étudiant doit consulter les outils du cours avant le rendez-vous qu'il planifiera avec son professeur afin de préparer des questions spécifiques à lui poser. L'étudiant a aussi la responsabilité de s'informer des devoirs ou consignes transmises par le professeur lors du cours manqué.

Les mêmes exigences s'appliquent aux absences à un cours pratique ou à un stage. Par contre, dans ces cas, des exigences particulières peuvent s'appliquer et sont décrites aux sections correspondantes. Dans certains cours spécifiques identifiés comme tel, l'absence aux cours peut avoir des conséquences sur le cheminement de l'étudiant.

Absence à une évaluation

L'étudiant qui ne peut participer à une évaluation (examen, quiz, présentation, simulation, autres) pour une raison exceptionnelle doit en aviser le professeur par courriel avant la tenue de celle-ci. Dans le cas où la situation exceptionnelle empêche l'étudiant d'aviser le professeur avant l'évaluation, il doit aviser celui-ci par courriel dès que la situation le permet.

Les situations exceptionnelles sont caractérisées par des circonstances de force majeure qui sont hors du contrôle de l'étudiant, motivées et justifiées.

a) Absence motivée :

Une absence motivée peut être en lien avec un des trois motifs jugés recevables suivants :

1. MALADIE :

- Circonstances de santé graves qui justifient une absence.
- Un billet médical spécifiant les incapacités précises à la date de l'évaluation doit être fourni. Le professeur pourra demander des spécifications au billet médical si celui-ci ne précise pas l'incapacité à la date exacte de l'évaluation.
- L'étudiant aura donc la responsabilité de fournir un billet médical plus précis dans les cinq jours ouvrables suivant la demande.

2. DÉCÈS :

- Le décès d'un proche ou les obsèques de celui-ci peuvent représenter un motif d'une absence motivée.
- L'absence en raison d'obsèques doit être demandée à l'avance et une justification peut être demandée par le professeur.
- L'étudiant a alors cinq jours ouvrables pour fournir la justification écrite.

3. MESURES LÉGALES :

- L'obligation de se présenter en Cour de Justice justifie une absence.
- L'étudiant a la responsabilité d'aviser le professeur à l'avance, de se procurer et fournir au professeur une pièce justificative valable dans les cinq jours ouvrables suivant sa demande.

Tel que spécifié dans la directive pédagogique 6 – Évaluation des apprentissages de l'étudiant, les documents justificatifs soutenant ces motifs exceptionnels doivent être soumis au responsable de l'évaluation dans les cinq jours ouvrables suivant l'évaluation. Suite à ce délai, l'absence sera considérée injustifiée, et donc non motivée.

Une évaluation manquée sera annulée si l'absence est motivée et sera remplacée par une activité d'évaluation différente ou par la reprise de cette évaluation, selon la décision du professeur du cours touché.

b) Absence non motivée :

Une absence non motivée à une évaluation signifie que l'étudiant obtiendra la note de zéro à celle-ci. Une erreur de l'étudiant au moment de la tenue d'une évaluation n'est pas considérée comme une absence motivée.

REPRISE D'EXAMEN EN CAS D'ABSENCE

Conditions obligatoires nécessaires pour obtenir une reprise

Une évaluation de reprise doit permettre l'appréciation de l'atteinte des mêmes résultats d'apprentissage que l'évaluation manquée par l'étudiant et doit être de niveau de difficulté similaire.

Une évaluation de reprise en cours d'étape est offerte à un étudiant s'il justifie son absence selon les modalités décrites à la section « Politique appliquée en cas d'absence ».

Communication de la reprise

Le professeur ou le coordonnateur communiquera la date de reprise d'une évaluation ainsi que ses modalités par courriel au moins deux jours avant la tenue de celle-ci.

Responsabilité et disponibilité de l'étudiant pour la reprise

L'étudiant a la responsabilité de vérifier ses courriels afin de connaître la date de reprise d'une évaluation, de se tenir à jour dans la matière qui sera évaluée et de se rendre disponible au moment identifié par son professeur. Le professeur n'est pas tenu de proposer une seconde date de reprise si l'étudiant est incapable de se présenter la journée de la reprise.

Un voyage ou toute autre raison de non-disponibilité (à l'exception des situations exceptionnelles décrites à la section sur les absences motivées) de l'étudiant ne sont pas des raisons suffisantes pour l'absence à une reprise d'évaluation.

REPRISE D'EXAMEN D'UN COURS ÉCHOUÉ

Conditions de reprise d'un cours échoué

L'évaluation de reprise d'un cours doit permettre l'appréciation de l'atteinte de l'ensemble des résultats d'apprentissage du cours et doit être de niveau de difficulté similaire à ce qui est attendu au sein de ce cours. À cet effet, l'évaluation de reprise peut intégrer une partie théorique et une partie pratique.

Toutes les conditions à respecter pour obtenir une évaluation de reprise d'un cours échoué sont décrites à la directive pédagogique 12 – Privilège de reprise.

À moins d'exceptions, les évaluations de reprise de cours se dérouleront dans les dix jours ouvrables suivant les évaluations finales de l'étape. Celles-ci ne se dérouleront pas entre le 24 décembre et le 2 janvier inclusivement.

Communication de la reprise

Le professeur ou le coordonnateur de programme communiquera la date de reprise d'une évaluation ainsi que ses modalités par courriel, au moins deux jours avant la tenue de celle-ci.

Responsabilité et disponibilité de l'étudiant pour la reprise

L'étudiant a la responsabilité de vérifier ses courriels afin de prendre connaissance de la date de reprise d'une évaluation, de se tenir à jour dans la matière qui sera évaluée et de se rendre disponible au moment identifié par son professeur.

L'étudiant qui réussit une reprise obtient la note minimale de passage du cours en question. L'étudiant qui échoue à une reprise verra son échec au cours maintenu. L'étudiant absent à une évaluation de reprise conservera sa note d'échec au cours. Un voyage ou toute autre raison de non-disponibilité de l'étudiant (à l'exception des situations exceptionnelles décrites à la section sur les absences motivées) ne sont pas des raisons suffisantes pour justifier l'absence à une reprise d'évaluation.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Règles spécifiques à respecter en laboratoire

L'étudiant qui arrive en retard devra attendre la pause avant d'entrer en laboratoire afin de ne pas déranger les activités.

Toute utilisation de logiciels autres que ceux nécessaires pour le bon fonctionnement des cours est interdite. L'utilisation d'appareils électroniques est interdite pendant un cours à moins d'autorisation contraire.

La nourriture et les breuvages sont formellement interdits en tout temps en salle de classe et en laboratoire.

L'usage de casier est fortement recommandé. Pour des raisons de sécurité, les sacs à dos volumineux et les manteaux sont interdits en laboratoire.

Violence et harcèlement au Collège

La Cité ne tolère aucune forme de violence, de harcèlement ni de violence sexuelle. Le Collège s'est doté de directives sur la violence, sur le harcèlement ainsi que sur l'agression et la violence sexuelles pour protéger, aider et défendre les membres de la communauté collégiale.

Pour plus d'information, l'étudiant pourra communiquer avec :
respect@lacitec.on.ca.

SERVICE D'APPUI ET D'ADAPTATIONS

Responsabilité de l'étudiant

La Cité veut rendre la formation accessible à tous. Elle s'est donc dotée d'une directive (<https://www.collegelacite.ca/directives-pedagogiques/aide-pedagogique>) afin d'appuyer le droit de tout étudiant en situation de handicap d'avoir accès à des mesures d'adaptation scolaire. L'équipe du Service d'appui et d'adaptations aide à établir et mettre en place les mesures d'adaptations pour appuyer l'étudiant ayant des besoins particuliers, par exemple : prise de notes, accommodements pour les examens et travaux, possibilité d'une charge de cours réduite, appui individuel pour le développement de stratégies d'apprentissage, logiciels et technologies spécialisés, service d'interprétation, et tout autre accommodement selon les besoins identifiés. Un programme de transition s'adressant aux nouveaux étudiants est également offert avant la rentrée officielle. De plus, des bourses sont accessibles pour l'étudiant ayant des besoins particuliers.

Ces services s'adressent à tous les étudiants du Collège qui ont, ou qui croient avoir, une ou des limitations fonctionnelles, qu'elles soient permanentes, temporaires ou en voie d'être confirmées. Il suffit de s'identifier en remplissant le formulaire « Avis aux étudiants ayant des besoins particuliers » (disponible sur le site Internet) et de prendre rendez-vous. Un conseiller en appui et adaptations pourra évaluer les besoins de l'étudiant, décrire les services auxquels il aura accès, et préparer un protocole d'adaptations (PA). Un étudiant qui n'a aucune documentation sur ses limitations pourra obtenir l'aide d'un conseiller pour entreprendre les démarches nécessaires.

La responsabilité de l'étudiant est de s'identifier au Service d'appui et d'adaptations et de respecter les consignes à suivre pour obtenir ses mesures d'adaptation.

Service d'appui et d'adaptations

Téléphone : 613 742-2493 poste 2090

Télécopieur : 613 742-2463

Site internet : <http://crc.collegelacite.ca>

Courriel : appui_adaptations@lacitec.on.ca

LE MOT DE LA FIN

Un programme au Collège, c'est un choix gagnant !

La Cité est beaucoup plus qu'un endroit pour étudier, c'est un milieu de partage et d'activités socioculturelles dans la communauté francophone.

Ainsi, l'association étudiante offre une multitude d'activités pour rendre le séjour à La Cité inoubliable ! Pour toutes questions ou pour de l'aide, l'étudiant tirera avantage des services offerts au Collège pour l'accompagner tout au long de son programme d'études.

Le succès est à portée de main !